RÈGLEMENTS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller, Jonathan Pépin, donne avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, lors d'une prochaine séance, le Règlement numéro 632-2023 modifiant le règlement numéro 446-2006 intitulé « Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Benoît-Labre », afin d'agrandir une affectation commerciale pour y inclure le lot 4 698 742 localisé à même une affectation résidentielle en bordure de la rue Saint-Jean. Un projet de règlement est déposé au conseil à cet égard.

RÈGLEMENT NUMÉRO 632-2022

RÈGLEMENT NUMÉRO 632-2023 MODIFIANT LE NUMÉRO 446-2006 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME »

RÈGLEMENT NUMÉRO 632-2023

Règlement de modification du règlement numéro 446-2006 intitulé « plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Benoît-Labre » afin d'agrandir une affectation commerciale pour y inclure le lot 4 698 742 localisé à même une affectation résidentielle en bordure de la rue Saint-Jean.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 avril 2023;

ATTENDU que le conseil a adopté le projet de règlement à la séance du 4 avril 2023;

ATTENDU que la période de consultation sur ledit projet a été tenue du 20 avril 2023 au 28 avril 2023 inclusivement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 mai 2023 à compter de 19 h 30 sur ledit projet de règlement;

ATTENDU que ledit projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 632-2023 selon ce qui suit.

RÈGLEMENTS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

ARTICLE 1

La carte « Plan d'affectation du sol, Périmètre urbain, feuillet 1/2 » en annexe au règlement numéro 446-2006 intitulé plan d'urbanisme est modifiée afin de :

- **agrandir une affectation commerciale pour y inclure le lot 4 698 742 localisé à même une affectation résidentielle en bordure de la rue Saint-Jean.**

Les extraits de carte en annexe font partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2023, PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 125284-05-2023.

JEAN-MARC DOYON, MAIRE

CORALIE RODRIGUE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Avis de motion et projet de règlement	4 avril 2023
Avis public - Assemblée publique de consultation	6 avril 2023
Assemblée publique de consultation	2 mai 2023
Adoption du règlement	16 mai 2023
Avis public d'entrée en vigueur	

RÈGLEMENTS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

ANNEXE

RÈGLEMENT NUMÉRO 632-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 446-2006 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME »

SAINT-BENOÎT-LABRE
Extrait du Plan d'affectation du sol

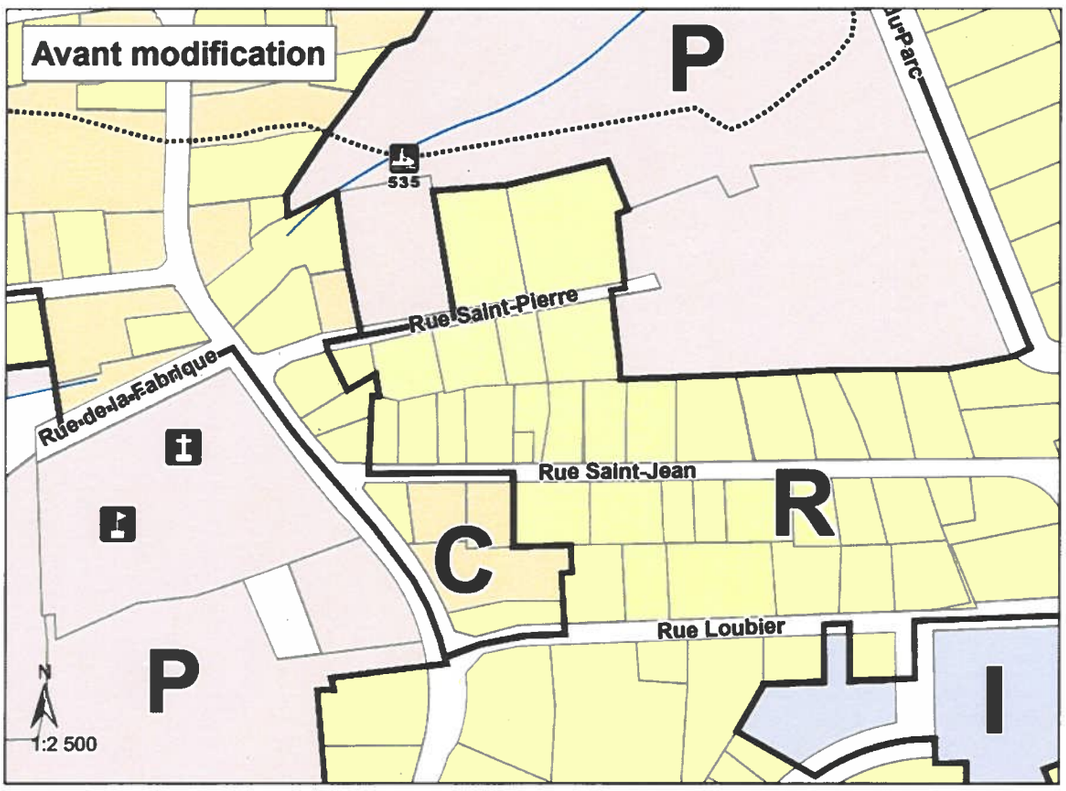

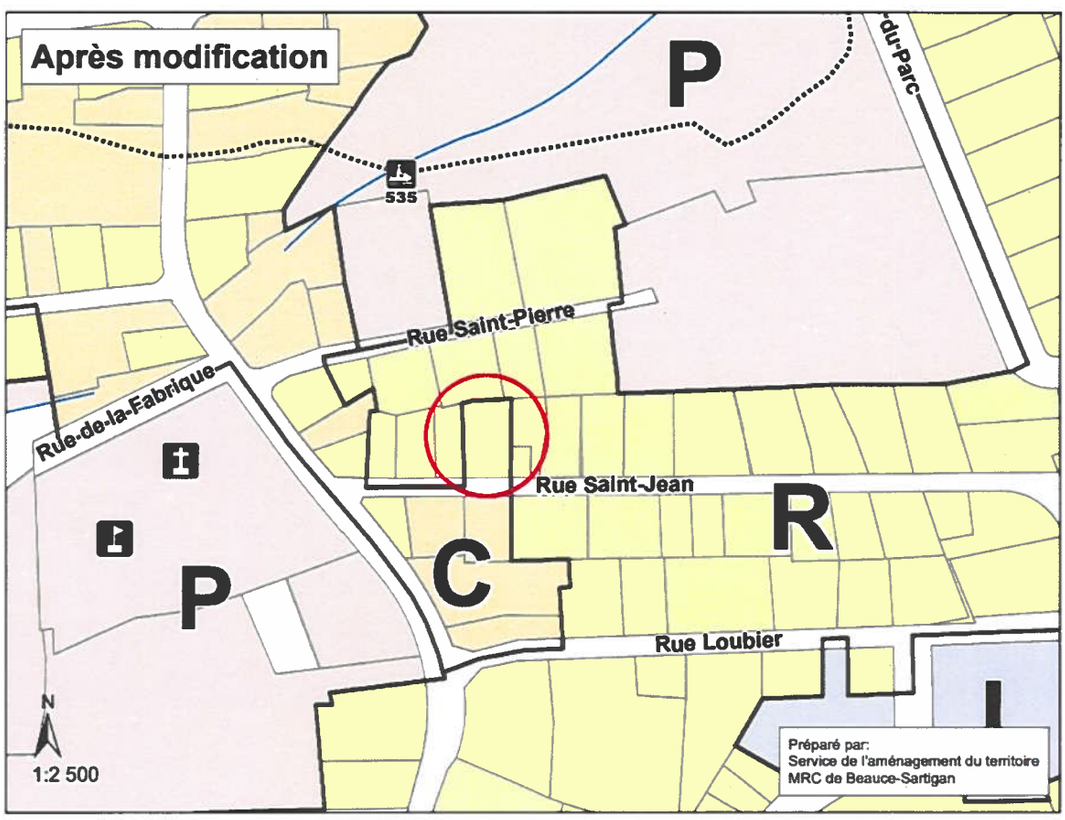

RÈGLEMENTS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE